

Faux départ pour le tribunal sur le Rwanda

Des responsables africains du TPR sont accusés de népotisme et de corruption.

A l'instar de son homologue sur l'ex-Yougoslavie, le Tribunal pénal international sur le Rwanda (TPR), basé à Arusha (Tanzanie), vient d'ouvrir ses premiers procès liés au génocide de 1994. Mais alors que cette justice internationale se doit d'être irréprochable, ces procès débutent au milieu d'une vive controverse autour du fonctionnement de ce tribunal, suscitant une enquête interne à l'ONU. Les accusations contre certains responsables africains du TPR sont graves: népotisme, harcèlement sexuel, corruption...

C'est dans la presse américaine que les accusations ont vu le jour, suscitant des contre-attaques de «racisme» ou de «néo-colonialisme» de la part des défenseurs du TPR. Ainsi, deux avocats kenyans défendant des Rwandais devant le TPR se sont insurgés hier des critiques qui, selon eux, «visent à faire croire à la communauté internationale que les Africains sont incapables de diriger de telles organisations». Ils qualifient de «professionnel» le travail du greffier du TPR, Andronico Adede, l'«accusé numéro un» des détracteurs du tribunal, et qui se trouve être... kenyan. L'autre responsable contesté est le procureur-adjoint, le Malgache Honoré Rakotomanana. Le *New York Times* a affirmé cette semaine, citant des employés et des consultants du tribunal, que l'institution d'Arusha était minée par des



CORINNE DUFKA, REUTERS

Cent dix-neuf Hutus, accusés de participation au génocide de 1994, arrivent à la prison de Ribungo, mercredi au Rwanda.

malversations financières, «l'embauche de parents, maîtresses et amis non qualifiés» de responsables du tribunal, l'«intimidation et le harcèlement sexuel», l'usage abusif des ressources du TPR comme des avions, ou encore l'«ingérence» dans les processus judiciaires. Des accusations graves qui ont été confirmées à *Libération* par plusieurs sources internationales travaillant étroitement

avec le tribunal d'Arusha. «Ces problèmes de fonctionnement réduisent la crédibilité des procès en cours. Ils sont de surcroît utilisés par les autorités rwandaises pour légitimer leurs propres procès qui prononcent des condamnations à mort sans avocat», commente l'une de ces sources. Le nouveau secrétaire général de l'ONU, Kofi Anan, a été saisi du rapport d'une enquête interne, mais n'a toujours pas fait

connaître sa réaction. Il se trouve devant un dilemme, en raison de la tournure prise par le débat, et les accusations de «racisme» qu'il engendre.

En attendant, le TPR a entamé, avec des mois de retard, ses audiences. Il a commencé à entendre des témoins contre l'ancien bourgmestre Jean-Paul Akayesu, accusé d'avoir conduit le génocide de quelque 2000 Tutsis dans sa ville de Taba, au

centre du Rwanda. Deux témoins ont ainsi témoigné mercredi que Akayesu les avait torturés et avait ordonné aux habitants de sa commune de tuer les Tutsis. Un procès exemplaire s'il n'était entaché par la polémique autour du TPR. De quoi accélérer le «coup de balai» rendu nécessaire par le dossier, apparemment solide, contre les responsables du tribunal ●

PIERRE HASKI